

NOTE DE SYNTHÈSE

BP 2023 SPANC

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

A.	Presentation de l'objet du budget	2
B.	/ Les recettes	2
C.	/ Les dépenses	2
D.	Le budget de fonctionnement.....	3

A. Présentation de l'objet du budget

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré par le biais d'un budget annexe autonome et autofinancé, qui prend en charge :

- Les contrôles des installations d'assainissement non collectif qu'ils soient obligatoires ou facultatifs avec refacturation à l'utilisateur ;
- Les diagnostics initiaux réglementaires qui permettent de contrôler la conformité des installations, financés par l'intercommunalité.

B. Les recettes

Le montant de la redevance appliqué, correspondant au tarif de la prestation de contrôle doit couvrir pas le coût réel du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

- Les prestations de contrôle des installations,
- Les écarts,
- La gestion administrative et financière.

Or, le budget se doit d'équilibrer ses dépenses au moyen des redevances perçues des usagers en application de l'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). En effet, le SPANC est considéré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), en conséquence ses missions ne peuvent être prises en charge financièrement par le budget principal de l'intercommunalité.

C. Les dépenses

■ Les diagnostics initiaux réglementaires – DIR

A l'initiative de la commission environnement, depuis la mise en œuvre du marché public en date du 16 Août 2018, chaque contrôle d'installation effectué par l'exploitant du service est facturé pour un montant équivalent à l'utilisateur. Un renouvellement du marché est intervenu durant l'année 2022.

D. Le budget de fonctionnement

	Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses	Chapitre n°011 : Charges à caractère général	21 484,44 €	22 652.82 €	22 000 €
	Chapitre n°012 : Charges de personnel	2 250,00 €	2500 €	
	TOTAL	23 734,44 €	25 152.82 €	22 000 €
Recettes	Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	1 234,44 €	2 652.82 €	
	Chapitre n°70 : Produits de service	22 500,00 €	22 500 €	22 000 €
	Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	0,00 €		
	TOTAL	23 734,44 €	25 152.82 €	22 000 €